FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

COMITE DIRECTEUR N° 17
du 22 janvier 2021 en Visioconférence

Statut du compte rendu : ☐Projet pour avis ☐Validé pour diffusion ☑Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
Yvan Buonomo, Président	x			
Thierry Alignan, Vice- président	x			
Hyacinthe Barral		x		
Eric Deleens	x			
Fanny Edouard		x		
Marine Entakli		x	x	Corinne PONS
Pascal Fabre		x	x	Yvan BUONOMO
Christophe Garnier		x		
Pricillia Lannoy		x		
Françoise Le Tan, Secrétaire adjointe	x			
Marie-Ange Notarnicola		x		
Christian Pille, Trésorier adjoint	x			
Corine Pons, Secrétaire Général	x			
Paul Rousse, Médecin	x			
Valérie Sanchez, Trésorière	x			
Nicolas Terme, Vice- président	x			
Philippe Gouneaud (Ligue PACA), Vice-président	x			
Denis Arrazat (Ligue Occitanie)	x			
Georges Maugein (CD19)		x		
Stéphane Smolen (CD59)	x			
Vincent Marchand, (CD60)	x			
Célestin Elices (représentant des arbitres) Guillaume Foppolo (Suppléant)		x	x	
Marion Cazzani (représentante des joueuses) Nadège Charles (suppléante)		x	x	Yvan BUONOMO
Laurent Amet (représentant des Pdts de club)	x			
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
	14	10	4	3 pouvoirs

17 membres sont présents ou représentés / 24 en exercice.
Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur n°16
2. Validation des budgets prévisionnels retravaillés FFJBT et FABRIQUE saison 2020/2021
3. Organisation Championnat de France en salle 2020/2021
4. Organisation Championnat de France extérieur 2020/2021

****

En préalable à l'ordre du jour, Thierry ALIGNAN, Vice- Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur de la démission de 2 membres en fin d'année, à savoir M. Slimane AMGAR AYRIX et M. Vincent BURTIN. Ces démissions portent désormais à 4 le nombre de démissionnaire. Il rappelle également le cadre réglementaire qui prévoit Art 2-4-3-2 du règlement intérieur que : L'Assemblée Générale Elective se tient tous les 4 ans sauf cas de démission du tiers des membres de la liste élue (soit 6 démissions).

1. **Validation du compte rendu de la réunion du Comité Directeur n°16 du 11 décembre 2021**

Le Compte Rendu du Comité Directeur n°16 du 11 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. **Validation des budgets prévisionnels retravaillés FFJBT et FABRIQUE saison 2020/2021.**

Mme Pascale BEUGNET, comptable de la Fédération, présente les budgets qui ont été retravaillés suite au dernier Comité Directeur.

HYPOTHESES GENERALES

Elle précise que les prévisions présentées ont fait l'objet d'un travail concerté entre les membres du comité directeur, notamment M. Alignan, et le cabinet comptable. Les prévisions sont faites dans l'hypothèse d'une saison extérieure normale (c'est-à-dire une saison ou les championnats pourraient se dérouler dans des conditions « presque » habituelles, à minima dans une version similaire à la saison passée.

Il a par ailleurs été considéré dans cette présentation l'équivalent de 3 mois plein de chômage partiel pour chaque salarié, donnant lieu à une indemnisation.

Il est également noté en préalable une « bonne nouvelle » compte tenu des annonces récentes du gouvernement. La Fédération devrait pouvoir bénéficier, compte tenu du fait qu'elle dispose de salariés, d'un versement de l'ordre de 17 000€ pour les mois de novembre et décembre 2020 au titre du Fonds de Solidarité. La demande sera faite dès la semaine prochaine. La réponse et le versement sont quasi immédiats. Le versement de cette aide exceptionnelle pourrait permettre de viser un équilibre budgétaire en prenant en compte la possibilité d'organisation des compétitions internationales prévues en France en 2021 (France-Italie Jeunes et Championnat du Monde). Pour rappel, il avait été envisagé de renoncer à l'organisation d'une compétition (voire des 2) pour raison budgétaire.

Les membres du Comité Directeur prennent acte de ces propos préalables et approuvent la mise en chômage partiel des salariés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Concernant la FABRIQUE

La comptable précise que le chiffre d'affaires a été estimé à 60 000 €, soit le même chiffre que l'année précédente (2020) augmenté de la production des tambourins de la dotation haut-niveau (=6000 € correspondant à la subvention du département pour 2020 et 2021). Pour information en 2019, le chiffre d'affaire avait été de 71000 €.

Les prévisions de charges pour la fabrique sont simples à faire : ce sont les frais de fonctionnement, les salaires et l'amortissement du matériel. Les achats de matériaux et fournitures sont calculés en pourcentage des ventes (hypothèse = observé = 60%).

Le résultat prévisionnel de la Fabrique est un déficit d'environ 7700 €. Afin de présenter un budget de la fabrique, la comptable propose d'inscrire une ligne budgétaire de rééquilibre de la fédération (- 7 700€) vers la Fabrique.

Elle précise par ailleurs que pour plus de simplicité, le fonds de solidarité a été intégralement reporté sur le budget « Fédération ». Il pourrait être envisagé de répartir cette subvention sur chaque budget ce qui minimiserait la perte de la Fabrique (répartition au prorata des recettes par exemple).
Les membres du Comité Directeur, après analyse des éléments du budget prévisionnel de la Fabrique :

- **émettent quelques réserves concernant le chiffre d'affaire prévisionnel avec une hypothèse qui peut s'avérer très optimiste en fonction des conditions de reprise des championnats en extérieur. Il est toutefois décidé de maintenir la somme inscrite au prévisionnel et de suivre régulièrement l'évolution du Chiffre d'Affaire.**
- **Décident de ne pas afficher de ligne de rééquilibrage Fédération => Fabrique**
- **Décident de répartir le fond de solidarité, à part égale, sur les deux entités (fédération et Fabrique)**

RESULTAT FABRIQUE DE TAMBOURINS	REALISE 30/09/2020	PREVISIONNEL 2020-2021
PRODUCTION & MARCHANDISES VENDUES	53 706	60 000
CCVH 1/2 Subvention aide loyer	3 500	3 500
Autres Subventions (URSSAF COVID)	2 228	-
Produits financiers & divers	28	
TOTAL PRODUITS	**59 462**	**63 500**
ACHATS CONSOMMES	**34 967**	**36 000**
Matière premières/consommables/marchandises Marge = 40%	34 967	36 000
FRAIS DE STRUCTURE	**7 416**	**9 280**
Fournitures Eau et Electricité	497	500
Fournitures d'Entretien et Petit équipement	763	800
Loyer	3 195	3 200
Honoraires	2 429	2 500
Voyages et Déplacements / reception	73	1 500
Frais Postaux et teléphone	181	500
Divers	84	80
Services Bancaires et Assimilé	194	200
SALAIRES ET CHARGES	**22 708**	**23 700**
Salaires bruts	23 777	24 200
Charges s/salaires	6 767	7 000
Aide activité partielle	- 7 836	- 7 500
AMORTISSEMENT DU MATERIEL	**2 859**	**2 179**
TOTAL CHARGES	**67 950**	**71 159**
RESULTAT	**- 8 488**	**- 7 659**

Concernant la FEDERATION

Les recettes d'affiliation et de participation sont établies en projetant une perte de 200 licences. Cette hypothèse, plutôt optimiste, fait écho à l'hypothèse de déroulement d'une saison extérieur dans des conditions « normales ».

Les subventions sont reconduites : Haut niveau 2020 + 2021 du Conseil Départemental, rencontres internationales jeunes, et subvention du Ministère augmentée des fonds reportés de l'année précédente (8900 €). Le Fonds de solidarité est également pris en compte pour 17000 € (mais il sera nécessaire d'en avoir la confirmation sous quelques jours) et il n'est pas exclu qu'il puisse être également perçu pour les 1ers mois de 2021. Dans l'incertitude, cette recette n'a pas été budgétée.

Compte-tenu des frais de structure projetés sur 2021, des frais d'organisation des compétitions (Championnat + 2 rencontres internationales), et des frais de salaires fortement réduit grâce aux indemnités d'activité partielle, le résultat prévisionnel de la Fédération ressort en bénéfice d'environ 16000 €.

Au cumul, le résultat prévisionnel serait un bénéfice de 8000 €.

RESULTAT FEDERATION	REALISE 30/09/2020	PREVISIONNEL 2020-2021
AFFILIATION & PARTICIPATIONS	**69 563**	**68 400**
Licences et affiliations	55 841	50 000
Examen arbitrage / Inscription Brevet éducateur	1 730	400
Participation arbitrage	6 455	10 000
Engagements équipes	3 825	4 500
Démissions	1 340	2 000
Amendes	352	1 500
SUBVENTIONS	**8 153**	**45 400**
Subvention Département haut niveau	-	6 100
Subvention Département France Italie Jeunes	-	2 000
Subvention Ministère :		
** ANS Accroitre la pratique sportive*	2 500	7 500
** ANS accompagnement stratégie labellisation (5400 dont 2500 reversé + 6400 reporté de n-1)*	2 500	9 300
** ANS déclinaison territoriale = 26709 € entièrement reversé*		
CCVH Subvention aide loyer	3 500	3 500
Autres Subvention (aide Covid URSSAF = annulation cotisations sociales)	1 253	
Perte subvention à recevoir 2019	- 1 600	
Fonds de solidarité COVID-19		17 000
RECETTES DIVERSES	**3 524**	**9 050**
Divers (repas, sponsors, dépl.refacturés, tenues arbitres...)	3362	2 000
Produits financiers et divers	162	250
Dons (abandon frais de déplacements dirigeants)		6 800
TOTAL PRODUITS	81 240	122 850

FRAIS DE STRUCTURE	**27 129**	**38 630**
Edf / Eau	1986	2 000
Fournitures et produits d'entretien	28	420
Fournitures Administratives	686	360
Loyer	3195	3 150
Locations machine à affranchir	432	430
Locam copieur Canon	1034	1 040
Maintenance ordinateurs / machine à affranchir / EBP	49	960
Assurance (global)	6925	9 000
Honoraires	2430	2 500
Frais de communication	157	320
Déplacements / Réception administratifs	2120	9 000
Frais Postaux	392	250
Frais téléphoniques	1442	1 600
Services Bancaires	149	150
Affiliations Diverses	1746	2 000
Réversion licences	4213	5 000
Frais divers	145	450
HAUT-NIVEAU & COMPETITIONS	**19 942**	**43 325**
France Italie Jeune en France (Budget global)		10 450
Championnat du Monde 2021 en exterieur		11 125
Renoncement à l'organisation d'une compétition		-
Tambourins offerts pour les compétitions	885	1 000
Tambourins offerts (dotation haut niveau)		6 100
Fournitures Equipements des Equipes	2066	cf budget compétition
Engagement des équipes	900	cf budget compétition
Défraiement Arbitres	4863	13 000
Trophées et récompenses	643	1 000
Voyages et déplac équipes/joueurs/staff	8464	cf budget compétition
Formation éducateur (frais de déplacements)	2121	650
SALAIRES ET CHARGES	**22 532**	**24 500**
Salaires bruts	22715	24 000
Charges s/salaires	6219	7 000
Aide activité partielle	-6402	- 6 500
AMORTISSEMENT DES MATERIELS/AGENCEMENTS	**2 412**	**684**
TOTAL DES CHARGES	72 015	107 139

RESULTAT FEDERATION	9 225	15 711
REPORT RESULTAT FABRIQUE	- 8 488	- 7 659
RESULTAT CUMULE	737	8 052

La comptable précise que ce résultat prévisionnel plutôt optimiste, doit être toutefois pris avec la plus grande prudence car beaucoup d'incertitudes planent sur les grandes masses (recettes liées aux licences, versement du fond de solidarité, chiffre d'affaire de la fabrique, organisation des compétitions internationales…) dont les résultats seront fonction des capacités de reprise de la pratique sportive.

L'évolution de la situation dans les prochaines semaines sera cruciale pour l'équilibre budgétaire de la Fédération : les compétitions pourront-elles avoir lieu, les subventions seront-elles effectivement maintenues (notamment la subvention Ministère : pourra-t-on justifier l'utilisation des fonds reportés de 2020 + ceux de 2021 ?), le fonds de solidarité sera-t-il obtenu pour novembre et décembre ? Reconduit sur début 2021 ? Combien de temps aurons-nous recours au chômage partiel ? Quel sera l'impact de la diminution de l'indemnisation ?...

Philippe Gouneaud s'interroge sur le montant des pertes financière en cas de non-réalisation des championnats.
La comptable précise que si la saison en salle devait être annulée, la perte financière relative à la non-perception des licences, serait d'au moins 13 000 € pour la fédération. S'il était de même pour la saison en extérieur, la perte de recette serait de l'ordre de 30.000 €.

Elle conseille au Comité Directeur d'assurer un suivi à minima mensuel et de faire évoluer le budget prévisionnel périodiquement pour adapter la stratégie au fur et à mesure de l'évolution de la situation financière projetée.

Denis ARRAZAT s'interroge sur le maintien des France /Italie Jeunes qui doit se tenir en France cette saison 2021.
A ce jour, la Fédération ne possède pas d'information concernant le maintien ou l'annulation des Compétions Internationales pour la saison 2021. La situation sanitaire étant instable il est difficile de se projeter dans plusieurs mois. Toutefois, compte tenu des prévisions budgétaires (avec toutes les incertitudes abordées), permet à ce jour d'envisager de pouvoir maintenir cette compétition.

Après analyse des éléments budgétaires présentés et des conseils et préconisation de la comptable, les membres du Comité Directeur :

- **Approuvent à l'unanimité le budget présenté**
- **Décident de faire un point mensuel en Comité Directeur afin de pouvoir présenter en Assemblée Générale un budget révisé, le cas échéant, en fonction de la situation.**

En complément de la présentation du budget, Denis ARRAZAT souhaite faire un point sur la question de la TVA. Actuellement la Fédération n'est pas assujettie à la TVA car elle n'atteint pas le seuil maxi de chiffre d'affaire imposant l'assujettissement, mais si elle venait à dépasser ce seuil quel serait les impacts financiers sur la Fédération ?
La comptable précise qu'il y a peu de postes sur lesquels la fédération put récupérer la TVA (Le loyer notamment qui est une charge importante est pris en charge par une subvention d'aide au fonctionnement de la Communauté de Commune de la Vallée de L'Hérault). Elle soulève plusieurs autres paramètres qui doivent par ailleurs être étudiés tout d'abord l'impact que cela peut avoir sur la Fabrique. En effet, l'application de la TVA entrainerait une augmentation de 20% des prix de vente du matériel de la Fabrique et imposerait une contrainte administrative supplémentaire avec les déclarations mensuelles.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Comité Directeur demandent à la comptable de rédiger une note plus précise sur cette question afin de pouvoir en débattre lors d'un prochain Comité Directeur.

Denis ARRAZAT précise enfin qu'il rencontre régulièrement le représentant de l'Etat de la DRJS en région Occitanie et qu'il lui a fait part des difficultés rencontrées par le Sport Tambourin en raison de la crise sanitaire que nous traversons. Il devrait pouvoir obtenir une audience auprès du Ministère afin de plaider la cause du Sport Tambourin. Philippe GOUNEAUD se propose d'accompagner Denis ARRAZAT, les deux Ligues seraient ainsi représentées.

Les membres du Comité Directeur donnent mandat à Denis ARRAZAT et Philippe GOUNEAD pour défendre les intérêts du Sport Tambourin auprès du ministère des sports

3. Organisation Championnat de France en salle 2020/2021

Compte tenu de la fermeture des gymnases en raison de la crise sanitaire, il n'est toujours pas possible à ce jour de pouvoir pratiquer le Sport Tambourin en salle. Il se pose la question de la capacité que nous (instances Départementales et Nationale) aurons à organiser des championnats en salle (Départementaux et Nationaux) en fonction des possibilités d'accès aux gymnases.

Compte tenu des nombreuses incertitudes qui demeurent, il n'est à ce jour pas possible de prévoir une quelconque organisation, toutefois, les membres du Comité Directeur sont unanimement favorable à se donner tous les moyens d'organiser un championnat de France en Salle 2021 avec l'organisation préalable de championnats Départementaux qualificatifs.

Les délais permettant l'organisation de ces championnats qualificatifs risquant d'être relativement courts, il sera nécessaire d'inventer des formules adaptées au contexte comme par exemple l'organisation de plateaux qualificatifs en lieu et place des championnats traditionnels.

Après discussion, les membres du Comité Directeur, décident, à l'unanimité :

- **de se donner pour objectif d'organiser un championnat de France en Salle en 2021 dans des conditions identiques aux précédentes saisons (3 plateaux).**

4. Organisation Championnat de France extérieur 2020/2021

Comme pour la salle, les incertitudes planant sur les possibilités de reprise des compétitions en extérieur se posent, toutefois, les membres du Comité Directeur affichent également leur volonté de se donner les moyens d'organiser des championnats en extérieur en adaptant l'organisation au contexte.

Devant tant d'incertitudes, et compte tenu de la volonté affichée par le Comité Directeur d'organiser un championnat en Salle avant la saison extérieure, il est proposé de reporter les demandes d'engagement des équipes en championnat de France Extérieur initialement prévue au 31 janvier 2021.

Après discussion, les membres du Comité Directeur, décident, à l'unanimité :

- **de reporter au 28 février 2021, les demandes d'engagement des équipes en championnat de France en extérieur**

5. Questions d'actualité

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et des nombreuses incertitudes relatives à la reprise des différentes disciplines, il est proposé de faire un point mensuel en Comité Directeur afin de réévaluer les objectifs (financier et sportifs) en fonction de l'évolution de la situation.

Après en avoir débattu, les membres du Comité Directeur décident de se réunir mensuellement afin d'aborder à minima les points suivants à l'ordre du jour :

- **Evolution de la situation budgétaire**
- **Organisation des championnats en Salle**
- **Organisation des championnats en extérieur**

Le prochain Comité Directeur est programmé le vendredi 19 février 2021 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance

Le vice-président
Thierry ALIGNAN
Désigné secrétaire de séance

Le Président
Yvan Buonomo

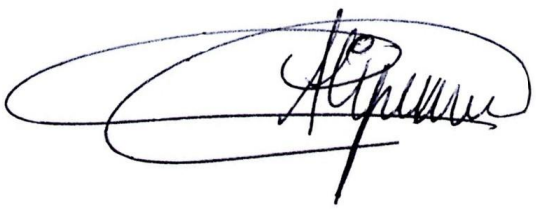

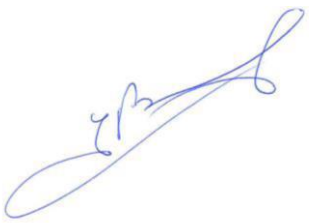

Document transmis à :

- *tous les membres du Comité Directeur.*
- *tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.*